

Règles de saisies particulières

Contrat d'apprentissage : merci de créer une **FORMATION** spécifique à ce dispositif (pas de mélange avec les autres dispositifs). Indiquez dans l'intitulé les années accessible et la notion (en apprentissage)

Ex. : Bac pro maintenance et efficacité énergétique - 1ère, 2ème et 3ème année (en apprentissage)

Contrat de professionnalisation : Si vous êtes concernés par ce dispositif, merci de créer une session dédiée à ce dispositif.

Si d'autres dispositifs et financements sont concernés par cette même formation, créez une 2^{ème} session. En effet, le contrat de pro n'étant pas déversé dans Kairos, cela bloquerait les autres financements (d'où la création d'une autre session dans ce cas).

Révision #2

Créé 2025-05-23 11:39:34 CEST par Nathalie Lavolo

Mis à jour 2025-12-04 10:26:33 CET par Nathalie Lavolo